



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 mars 2019

PRESENTS : MM et Mmes Ph. DUBOURG, G. BELIN, P. PEIGNEY, C.BUZOS, E. BANOS, G. BAILLET, F.PEDURAND, Ph. VINCENT, J. Ph. PROVOST, D. LESCURE

REPRESENTES : R.CARSANA (pouvoir à G.BELIN) – E. AMART (pouvoir à F.PEDURAND) – S.VALLOIR (pouvoir à C.BUZOS)

ABSENT : F.BAUDON- C.DRILLEAUD

Secrétaire de séance : Cécile BUZOS



ORDRE DU JOUR : ***(SESSION ORDINAIRE)***

DÉLIBÉRATIONS

- 1) Approbation du Compte de Gestion du budget principal 2018
- 2) Vote du Compte Administratif 2018 budget principal
- 3) Délibération concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 du budget principal
- 4) Approbation du Compte de Gestion budget annexe assainissement collectif 2018
- 5) Vote du Compte Administratif budget annexe assainissement collectif 2018
- 6) Délibération concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 pour l'assainissement collectif d'ILLATS
- 7) Approbation du Compte de Gestion budget annexe « Donation Guix de Pinos et création d'une résidence pour personnes âgées » 2018
- 8) Vote du Compte Administratif budget annexe « Donation Guix de Pinos et création d'une résidence pour personnes âgées » 2018
- 9) Délibération concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 pour le budget annexe « Donation Guix de Pinos et création d'une résidence pour personnes âgées »
- 10) Signature convention SATESE avec le département de la Gironde

QUESTIONS DIVERSES



Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire a laissé la présidence à Madame Ginette BELIN, adjointe. Il a chargé Madame Patricia PEIGNEY, Adjointe, de présenter les différents comptes administratifs de 2018.

1) Approbation du compte de gestion 2018 dressé par Monsieur Olivier MAXIMILIEN, Trésorier

Le Conseil Municipal après examen des différents documents comptables de l'année 2018 déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à la majorité par 12 voix POUR et 1 abstention (G.BAILLET)

2) Approbation du compte administratif 2018 du BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Madame Ginette BELIN, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal 2018 qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 042 459,80	1 131 095,88	88 636,08
	Section d'investissement	398 711,46	436 374,85	37 663,39

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		185 359,64	
	Report en section d'investissement (001)	70 253,21		

TOTAL (réalisation + reports)		1 511 424,47	1 752 830,37	241 405,90
--------------------------------------	--	--------------	--------------	------------

RESTE A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	35 580,00	5 437,00	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 042 459,80	1 316 455,52	273 995,72
	Section d'investissement	504 544,67	441 811,85	-62 732,82
	TOTAL CUMULE	1 547 004,47	1 758 267,37	211 262,90

Hors de la présence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire, le conseil municipal approuve à 11 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (G.BAILLET) le compte administratif du budget principal 2018.

Monsieur Gilles BAILLET demande pourquoi dans les dépenses de fonctionnement, il y a un crédit annulé de 50 487,06€ dans les charges de personnel et frais assimilés. Il est rappelé qu'en raison du départ à la retraite d'un agent et son non-remplacement immédiat, l'enveloppe n'a pas été utilisée en totalité. Monsieur Gilles BAILLET demande pourquoi dans les recettes de fonctionnement, le poste « impôts et taxes » est en hausse : Monsieur Philippe VINCENT indique qu'il y a eu plus de foyers sur la commune en 2018 qui ont permis une augmentation de ce poste.

3) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 - COMMUNE

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -70 253.21 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 185 359.64 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (INV - 001) de la section d'investissement de : 37 663.39 €

Un solde d'exécution (Fonc - 002) de la section de fonctionnement de : 88 636.08 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 35 580.00 €

En recettes pour un montant de : 5 437.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 62 732.82 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal.

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 211 262.90 €

Ligne 001 :

Résultat d'investissement reporté – Déficit (D001) : 32 589.82 €

Compte 1068 :**Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :****62 732.82 €**

Délibération adoptée par 13 voix POUR

**4) Approbation du compte de gestion 2018 du BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF D'ILLATS dressé par Monsieur Olivier
MAXIMILIEN, Trésorier**

Le Conseil Municipal après examen des différents documents comptables de l'année 2018 déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité par 13 voix POUR

**5) Approbation du compte administratif 2018 du BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Sous la présidence de Madame Ginette BELIN, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement collectif qui s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	60 255,06	158 426,09	98 171,03
	Section d'investissement	478 076,40	295 011,43	-183 064,97
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		143 731,99	
	Report en section d'investissement (001)		3 144,23	
TOTAL (réalisation + reports)		538 331,46	600 313,74	61 982,28
RESTE A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	6 000,00	196 696,00	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	60 255,06	302 158,08	241 903,02

	Section d'investissement	484 076,40	494 851,66	10 775,26
	TOTAL CUMULE	544 331,46	797 009,74	252 678,28

Hors de la présence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire, le conseil municipal approuve à 12 voix POUR le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement collectif.

6) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018- Budget Assainissement Collectif

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	3 144.23 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	143 731.99 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (INV - 001) de la section d'investissement de :	-183 064.97 €
Un solde d'exécution (Fonc - 002) de la section de fonctionnement de :	98 171.03 €

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	6 000.00 €
En recettes pour un montant de :	196 696.00 €

<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal.

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	241 903.02 €

<u>Ligne 001 :</u>	
Résultat d'investissement reporté – Déficit (D001) :	179 920.74 €

Délibération adoptée par 13 voix POUR.

7) Approbation du compte de gestion 2018 du BUDGET GUIX DE PINOS dressé par Monsieur Olivier MAXIMILIEN, Trésorier

Le Conseil Municipal après examen des différents documents comptables de l'année 2018 déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité par 13 voix POUR

8) Approbation du compte administratif 2018 du BUDGET ANNEXE GUIX DE PINOS

Sous la présidence de Madame Ginette BELIN, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Guix de Pinos 2018 qui s'établit ainsi:

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	806 333,15	796 400,00	-9 933,15
	Section d'investissement	405 978,04	796 400,00	390 421,96
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		162 091,22	
	Report en section d'investissement (001)		3 874,96	

TOTAL (réalisation + reports)	1 212 311,19	1 758 766,18	546 454,99
--------------------------------------	--------------	--------------	------------

RESTE A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	806 333,15	958 491,22	152 158,07
	Section d'investissement	405 978,04	800 274,96	394 296,92
	TOTAL CUMULE	1 212 311,19	1 758 766,18	546 454,99

Hors de la présence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire, le conseil municipal approuve à 12 voix POUR le compte administratif du budget annexe Guix de Pinos 2018.

9) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 – DONATION GUIX DE PINOS

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	3 874.96 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	162 091.22 €
Soldes d'exécution :	
Un solde d'exécution (INV - 001) de la section d'investissement de :	390 421.96 €
Un solde d'exécution (Fonc - 002) de la section de fonctionnement de :	-9 933.15 €
Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0.00 €
En recettes pour un montant de :	0.00 €
Besoin net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal.

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Ligne 002 :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	152 158.07 €
Ligne 001 :	
Résultat d'investissement reporté – Recette (R001) :	394 296.92 €
Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €

Délibération adoptée à 13 voix POUR.

10) Signature d'une convention SATESE avec le Département de la Gironde

Considérant le XIème Programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la période 2019/2024, confiant au Département une mission d'assistance technique aux collectivités maîtres d'ouvrage de système d'assainissement collectif,

Considérant qu'au vu de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) et de son décret d'application N° 2007-1868 du 26 décembre 2007, la commune d'ILLATS est éligible à cette assistance technique du SATESE,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE la poursuite du partenariat avec le Département de la Gironde

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention relative aux missions d'assistance technique apportées par le Département dans le domaine de l'Assainissement

Délibération adoptée par 13 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Gilles BAILLET demande qui est le prestataire pour le nettoyage de la salle de sport et si la commune est liée par contrat. Il semblerait que le ménage ne soit pas fait comme il le faudrait, plusieurs personnes s'en sont plaintes auprès de lui. Monsieur Philippe DUBOURG indique que le Président du basket lui a déjà fait la remarque. Il invite Monsieur BAILLET à demander au secrétariat de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DUBOURG lève la séance à 22 heures 15.